



**DESCRIPTION D'EMPLOI**

*À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.*

**Renseignements sur le poste**

<b>Numéro du poste</b>	<b>Titre du poste</b> Agent de développement auprès de la collectivité autochtone	
<b>Classification du poste</b> WP-04	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	
<b>Numéro de décision</b>	<b>Code d'emploi</b>	<b>Code national des professions</b>
<b>Ministère/Organisme</b> Service correctionnel du Canada	<b>Agent des griefs</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<b>Code de bureau</b>
<b>Composante organisationnelle (Secteur/Division)</b>	<b>Emplacement géographique</b>	
<b>Exigences linguistiques</b>	<b>Profil linguistique</b>	
<b>Exigences en matière de communication</b>	<b>Exigences en matière de sécurité</b>	

**Renseignements sur le superviseur**

<b>Numéro du poste</b>	<b>Titre du poste</b>	<b>Classification du poste</b>
------------------------	-----------------------	--------------------------------

**Déclaration de l'employé**

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description d'emploi.

<b>Nom de l'employé</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
-------------------------	------------------	-------------

**Déclaration du superviseur**

La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

<b>Nom du superviseur</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
---------------------------	------------------	-------------

**Autorisation du gestionnaire**

La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

<b>Nom et titre du gestionnaire</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
-------------------------------------	------------------	-------------

## DESCRIPTION D'EMPLOI

### Résultats axés sur le service à la clientèle

Prestation et réalisation d'initiatives et de services destinés aux délinquants autochtones mis en liberté à l'intérieur d'une collectivité autochtone sous la supervision du Service correctionnel du Canada (SCC), en tenant compte de leur culture et selon la section 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

### Activités principales

Facilite, coordonne et fournit une aide et un soutien à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et initiatives de réinsertion sociale des délinquants autochtones; et, assure la surveillance à la suite de la mise en œuvre des politiques et initiatives de sorte qu'elles soient comprises et mises en application de manière uniforme et conforme dans les régions.

Examine les documents du Système de gestion des délinquants (SGD) qui concernent les délinquants autochtones demandant une libération; assure la liaison avec les agents de libération conditionnelle et les intervenants de première ligne pour appuyer la planification et la coordination prélibératoire ou de la libération, et l'identification d'options pour les délinquants mis en liberté dans la collectivité.

Soutient le processus de planification de la libération en collaboration avec les gestionnaires de cas et les collectivités et organismes autochtones; fournit de la formation et des conseils relativement aux types de libérations offertes aux délinquants autochtones; présente des exposés aux délinquants, au personnel du SCC et à la direction à propos de la planification de la libération des délinquants.

Conclut des partenariats et des ententes avec des organisations et des collectivités autochtones; leur fournit un soutien correctionnel technique et une expertise en ce qui a trait à leur participation et à la recherche d'arrangements pour la libération d'un délinquant; et, collabore avec la collectivité autochtone pour effectuer une évaluation de la collectivité et recueillir des renseignements sur les services que la collectivité peut offrir au délinquant.

Partage et échange de l'information avec la collectivité autochtone relativement aux pavillons de ressourcement et autres accords actuels conclus; fournit du soutien aux pavillons de ressourcement concernant les possibilités de réinsertion sociale dans la collectivité; et, s'assure qu'un système de soutien est en place, comprenant l'accès aux Aînés ainsi qu'aux activités et rassemblements culturels et spirituels.

Clarifie les lois pertinentes et les initiatives correctionnelles communautaires connexes, de façon à permettre aux collectivités autochtones d'élaborer des plans de surveillance, de libération et de libération conditionnelle des délinquants autochtones avec le SCC et la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC); et, aide à la conception de cadres pour la réinsertion sociale des délinquants.

Participer à des groupes de travail et à des équipes de projet internes; et, dans le cadre du processus de gestion des cas, soutient la création, la planification, l'élaboration et la supervision du plan correctionnel.

### Habiletés et connaissances

Connaissance des cultures, pratiques de guérison, médecine et cérémonies traditionnelles, tendances et enjeux des Autochtones pour établir les besoins culturels des délinquants; anticiper la réaction de la collectivité aux nouveaux programmes ou services; et, établir de meilleures relations entre le SCC et la collectivité autochtone.

Connaissance de la gestion du changement et du comportement humain en vue de favoriser des relations efficaces avec le personnel du SCC, ainsi qu'un environnement de travail positif.

Connaissance de la mission, du mandat, de la culture, de la législation, des programmes, des politiques, des processus de gestion de cas, des activités et des services du SCC, ainsi que des rôles de différents intervenants internes afin de fournir des conseils conformes aux exigences législatives et aux objectifs du SCC.

Connaissance des lois, politiques et règlements pertinents au SCC et aux initiatives pour les Autochtones, notamment les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC), pour être en mesure d'expliquer ces lois aux collectivités autochtones; s'assurer que les services sont conformes aux exigences; et, comprendre tous les aspects liés à la mise en liberté des délinquants dans une collectivité autochtone.

Connaissance des collectivités autochtones et des organisations provinciales, territoriales et nationales, afin de travailler avec ces organisations pour élargir l'intérêt de la collectivité autochtone à plus grande échelle.

Connaissance des organisations non gouvernementales, des associations et des groupes d'intérêt privés afin de bénéficier des conseils stratégiques, de l'encadrement et des services offerts en lien avec la réinsertion sociale des délinquants autochtones; et, accroître la capacité du SCC à augmenter la participation de la collectivité à la planification des libérations.

Connaissance du Système de gestion des délinquants (SGD), afin de comprendre et de se familiariser avec le contenu des documents qui concernent les délinquants autochtones demandant une mise en liberté.

Habilités de lecture, d'écoute et d'interprétation, afin de réviser le matériel préparé par d'autres membres de l'unité de travail ou d'autres secteurs du SCC; et, examiner et comprendre les lois en vigueur et les nouvelles lois.

Habilités en communication verbale et en présentation, afin d'établir des réseaux avec les collectivités autochtones; participer à des réunions de comités où d'autres membres pourraient être non familiers avec le sujet dont il est question; décrire et expliquer les lois à divers publics cibles comme le personnel, les délinquants, la collectivité autochtone, le grand public, les médias, le système judiciaire, la collectivité juridique et d'autres organismes de justice pénale et de services correctionnels.

Habilités rédactionnelles pour élaborer et modifier divers types de documents à faire approuver par la haute direction; élaborer des cadres pour les ententes de coopération; et, veiller à ce que les décideurs connaissent les répercussions de ces ententes sur le personnel, les intervenants et la culture organisationnelle.

## **Effort**

### **Un effort physique est requis pour :**

Demeurer assis pendant de longues périodes devant un ordinateur ou lors de réunions.

### **Un effort intellectuel est requis pour :**

Élaborer des modèles d'apprentissage continu pour les collectivités régionales; aider à la conception de cadres de réinsertion sociale pour les délinquants autochtones; et, appliquer et mettre en œuvre les ententes en vertu des articles 81 et 84 de la LSCMLC pour la prestation d'initiatives pour les délinquants autochtones.

Établir un réseau de personnes-ressources au sein de la collectivité régionale, y compris des professionnels des services correctionnels, pour contribuer à l'élaboration d'initiatives correctionnelles à l'intention des Autochtones et déterminer les priorités pour la collectivité autochtone.

Encourager la participation des collectivités autochtones dans le processus de gestion des cas et la planification de la réinsertion sociale des délinquants; discuter avec les délinquants et analyser et évaluer leurs besoins et leurs objectifs de réinsertion sociale; et, collaborer avec les collectivités autochtones pour élaborer des propositions de services, des plans de mise en liberté dans la collectivité, des mesures, des politiques et des produits à valeur ajoutée en vue de répondre aux besoins des délinquants et appuyer leur réinsertion sociale.

Faire en sorte qu'un solide plan de libération des délinquants autochtones soit mis au point, en partenariat avec les agents de libération conditionnelle en établissement et dans la collectivité, les agents de liaison autochtone dans la collectivité, les intervenants de première ligne, et les collectivités autochtones, afin de préparer des stratégies communautaires, des évaluations communautaires qui tiennent compte des plans de libération, et des évaluations en vue d'une prise de décision.

Mettre à l'essai de nouvelles stratégies et approches pour optimiser les résultats en matière de réinsertion sociale des délinquants autochtones; explorer des façons créatives d'utiliser les ressources, par exemple des activités communes, des services partagés et des projets d'entreprise; veiller à ce que les décideurs

connaissent les répercussions des ententes sur le personnel, les intervenants et la culture organisationnelle; et obtenir l'approbation et l'engagement des gestionnaires pour les nouvelles initiatives proposées.

Élaborer et préparer divers types de documents, à faire approuver par la haute direction; veiller à inclure les antécédents sociaux des délinquants autochtones dans les documents destinés aux décideurs.

Appuyer l'engagement du SCC en matière de gestion du changement, même s'il existe peu de modèles de prestation de services ou de précédents en la matière, en contribuant à l'élaboration d'activités de réinsertion sociale pour les délinquants autochtones, en mettant en œuvre d'interventions adaptées sur le plan culturel visant à encourager la participation de la collectivité autochtone et en comprenant les répercussions des facteurs culturels.

Participer à des groupes de travail et à des équipes de projet composés d'experts en la matière, de conseillers professionnels, de collègues, et d'employés d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer à la mise en œuvre et à la surveillance d'initiatives de compétence culturelle à l'échelle régionale.

Respecter les exigences en matière de sécurité liées à la surveillance en tandem pour réduire les risques liés aux délinquants potentiellement dangereux.

---

## **Responsabilités**

### **Ressources humaines :**

Fournit des conseils et une expertise aux organisations et collectivités autochtones concernant leur participation au processus de planification de la mise en liberté des délinquants, et soutient l'élaboration des ententes connexes.

### **Ressources techniques :**

Assure la garde et est responsable de l'utilisation et de l'entretien d'un ordinateur personnel et des périphériques informatiques, du matériel de bureau standard, des fichiers papier et électroniques, ainsi que des logiciels et des guides.

---

## **Conditions de travail**

### **Conditions physiques :**

Le travail implique une exposition au bruit du bureau, au manque d'espaces privés, aux interruptions, et aux reflets d'un écran d'ordinateur.

Le travail est effectué dans divers endroits, notamment au sein d'établissements correctionnels, d'établissements de ressources communautaires, de résidences pour délinquants, de communautés des Premières nations, et de bureaux de libération conditionnelle dans la collectivité, impliquant des interactions étroites avec les délinquants, ce qui génère un risque accru de violence verbale ou d'agression physique.

Le travail implique également des déplacements en voiture et par avion dans toute condition météorologique, pour visiter des clients et des intervenants.

### **Conditions psychologiques :**

Le travail peut générer un stress résultant de la gestion de situations imprévisibles, et des délinquants potentiellement dangereux qui sont frustrés, en colère, ou agités.